

## FICHE 7

1. SOURCE : Secrétariat d'Etat auprès du premier ministre chargé  
de l'Environnement  
Direction de la Protection de la Nature  
14 boulevard du Général Leclerc  
92524 Neuilly sur Seine Cédex

2. DATE : 01/09/1990

3. NOM DU SITE : Rives du lac Léman

4. PAYS : France

5. NUMERO DE REFERENCE : 7FR007

6. DATE DE LA DESIGNATION RAMSAR :

7. COORDONNEES GEOGRAPHIQUES : 46° 23' N  
06° 28' E

8. LOCALISATION : Il s'agit des rives françaises du lac Léman, situé dans l'arc alpin à la frontière franco-suisse, dans la région Rhône-Alpes et dans le département de la Haute-Savoie. A vol d'oiseau, les rives sont à 140 km au Nord-Est de Lyon.

carte IGN au 1/100 000 N° 45

9. SUPERFICIE : 3335 ha N

10. ALTITUDE : 380 m en moyenne

11. DESCRIPTION :

Le lac Léman a une origine complexe, creusé par l'érosion fluviale, les déformations tectoniques et les glaciers. Il constitue avec ses 167 km de rives et ses 309 m de profondeur maximale, une véritable mer intérieure. De ce fait, on ne s'étonnera pas de retrouver sur ses rives, toutes les caractéristiques rencontrées habituellement sur un rivage marin : ports de plaisance et de pêche, dunes lacustres, delta, voie de migration et zone de refuge pour l'avifaune.

Le site Ramsar est constitué par un ensemble de zones d'intérêt écologique qui sont, du Nord-Est vers le Sud-Ouest :

- la Réserve Naturelle du Delta de la Dranse ( 45 ha ),
- le domaine de Ripaille ( chênnaie centenaire, héronnière, arboretum - environ 250 ha ),
- la réserve de chasse au gibier d'eau d'Excenevex : la plus importante concentration d'oiseaux hivernants du lac Léman ( 920 ha ),
- la buxale de Coudrée et les dunes lacustres de Sciez ( environ 50 ha au total ),

- la réserve de chasse au gibier d'eau d'Hermance ( 520 ha ) comprenant la roselière de StJoseph du lac,
- la partie aval des rivières suivantes et leurs rives : Dranse, Redon, Foron et Vion qui débouchent dans le lac Léman ( environ 1550 ha ).

12. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES :

\* Le delta de la Dranse :

Entre Ripaille et Amphion, la Dranse descendue des montagnes du Chablais savoyard a construit un delta typique, que son cours torrentiel traverse jusqu'au lac en se partageant entre des îles d'alluvions. Compte tenu du dynamisme de la Dranse, des érosions latérales et de l'évolution végétale, des travaux d'aménagement et d'entretien doivent périodiquement intervenir afin de préserver les conditions de nidification.

\* Réserve de chasse d'Yvoire - Excenevex - Séchex :

Largement ouverte sur le Grand Lac, cette zone s'étend sur environ 9 km de rivages de types différents. Du bourg d'Yvoire à la pointe de Rovorée et jusqu'au village d' Excenevex, des berges assez élevées et escarpées dominent des eaux parsemées de nombreux gros blocs erratiques.

En contraste, les plages d'Excenevex et de Coudrée s'étalent sur 2 km, précédées de faibles profondeurs sablonneuses.

Entre le port de Sciez et Séchex reparaissent les grèves caillouteuses. Trois petites rivières, le Vion, le Foron et le Redon, débouchent dans la baie de la "Grande Conche".

13. CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES :

C'est au niveau national, la deuxième zone d'hivernage pour l'avifaune aquatique, après la Camargue. Chaque année, de Décembre à Avril, c'est par milliers qu'une multitude d'espèces viennent passer la mauvaise saison ( 115 000 anatidés en moyenne ).

Les espèces les plus courantes sont *Anas platyrhynchos* ( canard colvert ), *Fulica atra* ( foulque noir ), *Aythya ferina* ( fuligule milouin ), *Aythya fuligula* ( fuligule morillon ), *Aythya marila* ( fuligule milouinan ), *Bucephala clangula* ( garrot à oeil d'or ), *Melanitta fusca* ( macreuse brune ), *Netta rufina* ( nette rousse ).

Suivant la rigueur de l'hiver apparaissent des espèces nordiques comme *Somateria mollissima* ( eider à duvet ) et *Gavia arctica* ( plongeon arctique ).

A cette avifaune hivernant, s'ajoutent les migrateurs de passage qui stationnent quelques jours : *Tringa* (chevalier), *Calidris* (bécasseau), *Charadrius* (gravelot et pluvier) et *Limosa limosa* (barge à queue noire).

Les espèces nicheuses sont en régression du fait de la disparition des roselières; principales espèces nicheuses : *Podiceps cristatus* (grèbe huppé), *Mergus merganser* (harle bièvre), *Cygnus olor* (cygne tuberculé), *Ardea cinera* (héron cendré).

\* Réserve Naturelle du delta de la Dranse :

45 ha de terrasses alluviales, d'îles et de grèves, biotopes qu'affectionnent particulièrement *Sterna hirundo* (sterne Pierre-Garin - site unique de nidification dans la région Rhône-Alpes), *Larus canus* (goléand cendré - localité la plus méridionale en France pour cette espèce), *Charadrius dubius* (petit gravelot), *Actitis hypoleucos* (chevalier guignette), *Larus ridibundus* (mouette rieuse).

Parmi les nombreux passereaux se distinguent *Hippolais polyglotta* (hypolaïs polyglotte), fauvette méridionale apparue récemment et *Sylvia curruva* (fauvette babillarde).

Le mammifère le plus remarquable est *Castor fiber* (castor), qui habite un des bras morts du delta depuis sa réintroduction par les autorités suisses et françaises.

Créée en 1980, essentiellement dans le but de préserver un site de nidification original pour quelques espèces d'oiseaux spécifiques et un important site d'hivernage et de relais, la réserve naturelle du delta de la Dranse, par la diversité des biotopes, héberge cependant une flore remarquable (plantes d'altitude, espèces méridionales, Orchidées).

\* Le domaine de Ripaille (250 ha au total) :

En dehors du magnifique château, il comprend une belle forêt séculaire de chênes et de charmes (50 ha), un arboretum (20 ha), des prairies naturelles et des cultures. La flore phanérogame et mycologique y est diversifiée. La faune est riche en colonies de *Ardea cinerea* (héron cendré) et de *Milvus migrans* (milan noir).

\* Réserve de chasse d'Yvoire - Excenevex - Séchex (920 ha) :

Depuis le milieu du siècle, ces rives ont subi beaucoup d'altérations. La plage d'Excenevex et les dunes fort anciennes ont été défigurées par les aménagements touristiques; plusieurs draguages ont éliminé les sables exondables et les roselières. De Sciez au Redon, les rivages ne présentent plus que des villas, marais et lagunes ont disparu.

Cependant, au printemps, l'abaissement du niveau des eaux découvre devant Coudrée, de vastes bancs de sables et des flaques peu profondes qui accueillent de nombreuses espèces de passage : canards de surface ( Anatidae ), échassiers limicoles, mouettes et goélands ( Laridae ), bergeronnettes ( Motacillidae ) et autres passereaux.

Pendant la période d'hivernage, ce site accueille tant d'oiseaux qu'il s'agit de la plus importante concentration d'hivernants du lac Léman. Il reçoit des multitudes de fuligules ( Aythya ) et d'autres canards plongeurs ( Anas ), parmi lesquels Somateria mollissima ( eider à duvet ), Melanitta fusca ( macreuse brune ) et Clangula hyemalis ( harelde de Miquelon ).

Faute de roselières, les nicheurs font défaut sur ce littoral trop exposé aux vagues de bise, à l'exception de Mergus merganser ( harle bièvre ).

\* La buxale de Coudrée et les dunes lacustres de Sciez ( total 50 ha ) :

- la buxale de Coudrée : unique bois de buis multiséculaires dominés par de grands et vieux arbres ( tilleul, charme, if ); Intérêt historique et paysager; Flore : Lichens épiphylls, plusieurs espèces de Champignons; avifaune abondante ( présence de Picoides medius ( pic mar ) ).

- les dunes lacustres : site d'intérêt européen ( seules dunes lacustres avec celles du lac Balaton en Hongrie pour l'Europe ) presque totalement noyé et effacé dans un complexe touristique et urbanistique; subsistent quelques fragments de dune morte recouverte de Pin, de Buis et d'une pelouse sèche; minuscule réserve botanique.

\* Rives de Tougues - réserve cynégétique d'Hermance ( 520 ha ) :

Entre l'embouchure de l'Hermance et le débarcadère de Tougues, subsiste la roselière de St Joseph du lac : dernier témoin des formations aquatiques du Léman aujourd'hui disparues.

L'intérêt paysager et faunistique est très important car ce site constitue les dernières rives savoyardes à posséder une belle colonie nicheuse de Podiceps cristatus ( grèbe huppé ).

\* Partie aval des rivières suivantes et leurs rives :

- Basse Dranse : la partie aval est dégradée ( zone d'extraction de granulats, pollution organique ) mais demeure très fréquentée par les truites de lac en période de reproduction; Flore et Faune liées aux bancs de sable et de gravier, terrasses artificialisées;

La partie amont est encaissée. De Bioge au Pont de la Douceur, la Dranse s'écoule dans une gorge formée de parois rocheuses plus ou moins recouvertes de végétation. Celle-ci est très contrastée entre la rive droite chaude et la rive gauche, froide et ombragée; Faune riche et diversifiée : oiseaux, reptiles et parmi les mammifères, Glis glis, le loir; Flore riche en espèces méridionales ( Cotinus coggygia - arbre à perruque, Polygala calcarea - polygala du calcaire ), plantes subalpines en bordure de rivière ( Cyclamen ); Intérêt géologique: érosion, grottes.

- Redon : intérêt hydrobiologique majeur du fait de belles zones de reproduction de la truite de lac.

- Vion : de même que pour le Redon, ce petit cours d'eau profite bien à la truite de lac qui s'y reproduit.

- Foron : pollution organique à l'aval qui réduit la reproduction de la truite de lac.

#### 14. REGIME FONCIER :

- le lac appartient au domaine public lacustre
- les rives sont des propriétés privées et publiques

#### 15. MESURES DE CONSERVATION PRISES :

- contre les problèmes de pollution, il fut créé en 1960 la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du lac Léman ( C.I.P.E.L. ) ; le 1er Novembre 1963 entra en vigueur la Convention Franco-suisse. Il s'en suivi un équipement systématique en station d'épuration, mais les apports actuels en phosphore sont encore trop importants.

- protections réglementaires existantes :

\* deux réserves de chasse au gibier d'eau ( cf 13. )

\* une réserve naturelle, le delta de la Dranse :

En 1982, une opération de "rajeunissement" a permis d'abaisser le niveau des îles et de prévenir leur boisement, qui tendaient à banaliser la flore et à en évincer les colonies d'oiseaux.

\* un espace acquis par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

\* le périmètre sensible du lac : cette protection est conforme à la réglementation du Code de l'Urbanisme concernant les Espaces Naturels Sensibles ( art L.142 et décret d'application ); le département peut délimiter un espace où il mènera une politique de préservation et de gestion de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels; pour mettre en oeuvre cette politique, il peut instituer une taxe départementale des espaces naturels sensibles.

16. MESURES DE CONSERVATION PROPOSEES :

Aucune prévision

17. UTILISATION DES TERRES :

- pêche professionnelle et pisciculture : espèces les plus pêchées dans le lac : *Perca fluviatilis* ( perche ), *Rutilus rutilus* ( gardon ), *Coregonus* ( corégone ); cette activité économique fait vivre une centaine de pêcheurs professionnels sur la rive française ainsi que hoteliers et débits de poissons.
- pêche de loisirs
- agriculture
- urbanisation
- ports de plaisance

18. POSSIBLES CHANGEMENTS DANS L'UTILISATION DES TERRES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT PREVUS :

Aucun projet

19. MENACES ET PROBLEMES :

- l'urbanisation est la plus grande menace. Elle a pour conséquence immédiate la disparition des roselières. Les rives connaissent une dénaturation par les remblais, les murs, les constructions, les aménagement de ports et de plages.
- La pollution diffuse par les apports massifs de fertilisants ( phosphore et azote ) en provenance du bassin versant et la pollution ponctuelle ( rejet d'égouts ) accélère le processus naturel d'eutrophisation.

20. VALEUR HYDROLOGIQUE ET BIOPHYSIQUE :

Le rôle hydrologique des rives dans le fonctionnement de l'écosystème du lac est d'autant plus important que le Léman a lui-même une très grande valeur hydrologique : réserve importante d'eau exploitée pour l'alimentation humaine, production piscicole et rôle déterminant dans le régime du Rhône.

D'un point de vue écologique, ces rives constituent le complément terrestre nécessaire à l'avifaune, attirée par le plan d'eau, en offrant zones de refuge, sites de nidification et repatoires.

21. VALEURS SOCIALES ET CULTURELLES :

Le climat et la valeur esthétique des paysages du lac et de ses rives font de cette unité naturelle remarquable, un lieu de villégiature de plus en plus apprécié.

Le site présente également un riche patrimoine culturel par ses nombreux monuments historiques classés ou inscrits dont le château de Beauregard ( 12ème siècle ) à Chens sur Léman, l'église Sainte-Hippolyte ( 11 et 12ème siècles ) et le château de Ripaille, construit par les ducs de Savoie en 1434 à Thonon-les-Bains, le château de Coudrée à Sciez ( remanié au 15ème siècle )...

22. FAUNE REMARQUABLE :

- *Aythya fuligula* ( fuligule morillon )
- *Mergus merganser* ( harle bièvre )
- *Anas clypeata* ( canard souchet )
- *Netta rufina* ( nette rousse )
- *Bucephala clangula* ( garrot à oeil d'or ou garrot sonneur )
- *Sterna albifrons* ( sterne naine )
- *Cygnus cygnus* ( cygne chanteur )
- *Cygnus columbianus* ( cygne de Bewick )
- *Anas querquedula* ( sarcelle d'été )
- *Oxyura leucocephala* ( érismaure à tête blanche )
- *Larus melanocephalus* ( mouette mélanocéphale )
- *Rissa tridactyla* ( mouette tridactyle )

23. FLORE REMARQUABLE :

Dans la réserve naturelle du delta de la Dranse, on été recensé 528 espèces de phanérogames et cryptogames vasculaires dont 24 *Carex* ( laiche ), 18 *Ophris* ( orchidée ) et 9 *Salix* ( saule ).

24. RECHERCHE ET INSTALLATIONS SCIENTIFIQUES :

\* Dans la réserve naturelle du delta de la Dranse, les nidifications des oiseaux les plus remarquables font l'objet de surveillances et de dénombrements réguliers. Les modifications physiques et végétales du milieu sont suivies en permanence afin de pouvoir orienter son évolution vers le maintien de son caractère et vers son enrichissement.

25. VALEUR EDUCATIVE :

La réserve naturelle du delta de la Dranse présente un intérêt scientifique et pédagogique évident. L'observation à partir de certains points choisis, au printemps et en été, peut se concevoir pour de petits groupes bien encadrés.

26. LOISIRS ET TOURISME :

Le climat très doux et le paysage magnifique ont donné à la région une image de marque très recherchée. C'est par dizaine de milliers que touristes et plaisanciers viennent chaque année fréquenter le lac. Le thermalisme plus ancien est une activité en pleine expansion, avec des centres de renom comme Thonon Les Bains, Evian Les Bains...

27. AUTORITE DE GESTION :

- Communes
- Propriétaires privés, exploitants ( pêcheurs ), syndicats
- Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, associations

28. AUTORITE DE TUTELLE :

- Conseil régional de la région Rhône-Alpes, conseil général du département de la Haute-Savoie,
- Services de l'Etat : DRAE, DDAF, DDE, DDAM, DDASS

29. BIBLIOGRAPHIE :

- GEROUDET P. 1987 - Les Oiseaux du lac Léman - Delachaux et Niestlé.
- COMMISSION INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DES EAUX DU LEMAN CONTRE LA POLLUTION 1984 - Le Léman - Synthèse 1957-1982.
- ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LEMAN - Revue : Sauvons le Léman - Genève.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT / DDAF / APEGE 1985 - Cartes des sensibilités de Haute-Savoie au 1/50 000 - Douvaine, 29 p. et Thonon-les-Bains, 40 p..

30. CRITERES D'INCLUSION :

Ce site peut être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale sur la base des critères suivants qui ont été approuvés à la troisième Conférence des Parties Contractantes :

1 a et c : C'est un bon exemple représentatif de zone humide caractéristique des lacs de la région alpine. Situé sur le cours du Rhône, le lac Léman joue un rôle hydrologique majeur pour la qualité de ce fleuve.

2 a et c : Elle présente un nombre significatif d'espèces rares : 18 orchidées; elle présente une valeur particulière comme habitat d'oiseaux d'eau ( en particulier pendant l'hivernage ).



3 a et b : Site hébergeant régulièrement 20 000 oiseaux en période de migration et/ou d'hivernage ; Site d'importance internationale pour *Aythya fuligula* ( fuligule morillon ), *Mergus merganser* ( harle bièvre ) et *Bucephala clangula* ( garrot à oeil d'or ).

31. CHANGEMENTS DES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES LIES A L'ANTHROPISATION :

Accélération du processus naturel d'eutrophisation par la pollution ( cf 19. ).

32. CARTES : ci-jointes